

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 809 Subvention (15.000 euros) avec l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement ;

Vu la saisine du Maire du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement 11, avenue Léon Bollée (13e) (n° simpa 19055 / n° dossier 2017-07108).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO